



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de référence : 2010-1275
Demande : Nouvelle étiquette de produit – nouveau site ou nouvel hôte
Produit : PENPRO 118FS
Numéro d'homologation : 30361
Matière active (m.a.) : Penflufène, prothioconazole
Numéro de document de l'ARLA : 2130847

Contexte

Le produit à usage commercial PENPRO 118FS, qui contient les matières actives penflufène et prothioconazole, est un nouveau produit pour le traitement des semences et la protection contre les maladies transmises par les semences des plantons de pommes de terre.

Pour consulter l'évaluation scientifique détaillée de la nouvelle matière active penflufène, veuillez consulter le projet de décision d'homologation PRD2012-02, *Penflufène*.

La matière active prothioconazole a été homologuée récemment pour la suppression de maladies spécifiques transmises par les semences et le sol des céréales, des pois chiches, du maïs, des haricots secs, des pois secs (y compris les pois des champs), des lentilles et du soya (projet de décision d'homologation PRD2011-07, *Prothioconazole*).

But de la demande

Cette demande a pour objet l'évaluation de la nouvelle utilisation de la matière active prothioconazole sur les pommes de terre et s'appuie sur les produits précédents suivants : les fongicides JAU 6476 100 FS (numéro d'homologation 30101) et K1386 (numéro d'homologation 30102) destinés au traitement des semences.

Évaluation des propriétés chimiques

Veuillez consulter le projet de décision d'homologation PRD2012-02, *Penflufène*.

Évaluation sanitaire

Une évaluation a été menée pour évaluer les risques pour les travailleurs qui traitent les plantons de pommes de terre au prothioconazole et pour ceux qui plantent les plantons de pommes de terre traités. Dans tous les scénarios, les marges d'exposition (ME) étaient supérieures aux ME cibles pour le prothioconazole et les risques professionnels ne sont pas préoccupants lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur son étiquette.

Selon les données sur les résidus, la limite maximale de résidus (LMR) proposée pour le prothioconazole est de 0,02 ppm et s'applique également à son métabolite déthioprothioconazole dans ou sur les pommes de terre, comme il est indiqué dans le tableau 1. La LMR s'applique aux résidus de prothioconazole et son métabolite déthioprothioconazole dans les denrées agricoles brutes et les produits issus de leur transformation. Ces résidus de prothioconazole, dont le déthioprothioconazole, ne présentent pas de risque inacceptable pour la santé de tous les sous-groupes de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Tableau 1 Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les LMR

Denrée	Méthode d'application/Dose d'application totale	Délai d'attente avant récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimentale	LMR fixée	LMR recommandée (ppm)
			Min.	Max.			
Pommes de terre	Traitement des semences/ 0,37 g m.a./100 kg de semences	s/o	< 0,01	< 0,01	Non requis	Aucune	0,02*

* Somme de la limite de quantification (0,01 ppm) de chaque analyte

Évaluation environnementale

La dose de traitement au prothioconazole des plantons de pommes de terre est inférieure à celle qui est indiquée sur l'étiquette des produits précédents pour le traitement d'autres types de semences. Comme on ne prévoit aucune augmentation des risques pour l'environnement, des données supplémentaires ne sont pas requises pour appuyer l'extension du profil d'emploi du prothioconazole sur les plantons de pommes de terre.

Évaluation de la valeur

Veillez consulter le projet de décision d'homologation PRD2012-02, *Penflufène*.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné la demande et a conclu que l'extension du profil d'emploi du prothioconazole pour le traitement sur les plantons de pommes de terre a de la valeur et ne présente pas de risque inacceptable pour la santé ni pour l'environnement. Une LMR de 0,02 ppm est recommandée pour les résidus de prothioconazole, y compris son métabolite déthioprothioconazole, dans et sur les pommes de terre.

Références

- 1372835 2006, ADMIRE 240F - *Determination of dermal and inhalation exposure of workers during on-farm seed piece treatment of potatoes*, DACO: 5.4
- 1525896 2001, *Determination of Exposure to pencyuron during loading and application of Monceren® -Droogontsmetter (Monceren DS 12.5) in potato fields*, DACO: 5.4, 5.6
- 1885329 2010, *Determination of the total radioactive residue (TRR) of [triazole-UL-14C] prothioconazole in potato following seed treatment*, DACO: 7.4.1, 7.4.2, 7.4.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.